

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-35**

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 15

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDE CONSENTIE A ENEDIS SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION B N° 986 LIEU-DIT LA CROZE

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit novembre, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de **GRENAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CAUQUIL Alain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2022

Présents : M. CAUQUIL Alain, Mme MILITI Vincenza, M. VERGNAIS Didier, Mme FASSINOT Christine, M. THIMONIER Franck, MM ABADIE Frédéric, BERCIMUELLE Laurent, MONTAGNON Bruno, JARRIGE Jérôme, DESSERTINE Sébastien, Mme CHENAVER Christelle, M. ASTRUC Pierre-Charles, Mme CORNET Sophie, M. PLOCH Romain

Absents : Mme ROCLE Nathalie (*pouvoir à Christine FASSINOT*), Mmes LONGEARD Gaëlle, BAUDEQUIN Christelle, DE ALMEIDA Marielle, PARENTI Sandrine

Secrétaire de séance : M. PLOCH Romain

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS envisage des travaux, lieu-dit « La Croze ». Le tracé des ouvrages emprunte la parcelle communale cadastrée section B, N° 986. Cet accord doit être régularisé par une convention de servitude, consentie à ENEDIS.

Après présentation du projet de convention et délibération, **le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'acte de constitution de servitude précité et toutes pièces afférentes à leur mise en œuvre.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme :

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 12 décembre 2022

Le Maire,



Alain CAUQUIL